L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 30 MAI 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, E. Lémann, G. Castaing, E. Jumonville, F. Tujague, Gl. Boussel, J. Dall'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a décidé unanimement de mettre deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. En conséquence écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto de la feuille. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats ne seront proclamés qu'après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées importés en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprit distillé importé d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été apposés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y compris toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les timbres et marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés pour une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

RHEINSTROMS
Celebrated Stomach Bitters
—AND—
SEA WEED TONIC BITTERS

sont les meilleurs BITTERS dans le marché comme qualité, et les meilleurs marché comme prix. Essayez-les!

STERN & FRAENKEL, 70 Gravier St., Agency Depot.

Nous recommandons en même temps nos Cherry Bounce, Anisette, Holland & Tom Gin, Brandies, lesquelles nous vendons meilleurs marchés qu'aucune maison en ville.

Vins et Liqueurs Assorties.
STERN & FRAENKEL, 70 Gravier St.
11 mai—1m

GODCHAUX
31 et 33 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit POUR ACHETER
Des Vêtements,
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés.
[illegible]
Acheteurs de la ville Et de la Campagne, Riches et Pauvres,
[illegible] prix.
[illegible]
GODCHAUX
[illegible] et jouit à juste titre la réputation d'une marchandise digne de confiance.
Note.—Coupons pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
3mai—

SPECTACLES, BALS, &c.

Sixième Fête Musicale Annuelle
—DONNÉE PAR—
l'Association de Bienfaisance et de l'Union Protectrice des Musiciens DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le Dimanche de la Pentecôte et le Lundi, 1er et 2 Juin 1879, aux [illegible] Grounds.

DIMANCHE, 1er Juin.
Ouverture [illegible] à 3 heures P. M. [illegible] célèbre de Weber. Direction d'orchestre par M. S. MARX. [illegible] par 50 musiciens sous la direction du Prof J. ECKERT. [illegible] amusements pour enfants à 3 heures et demie P. M. [illegible] danses sur la plateforme principale.

Lundi, 2 Juin.
[illegible] plateforme à 3 heures P. M. [illegible] grand concert dans la [illegible] musiciens, sous la direction de [illegible]
A ce concert il sera exécuté, avec la direction de [illegible], une ouverture composée par lui. Après Grand Bal et Danses sur la plateforme.
Entrée .... 50 cents.
Dames et enfants, entrée gratuite.
16mai—3t

Dentistes.

C. A. CHANDLER
DENTISTE.
191 .... Rue du Canal 191
Toutes les opérations exécutées aux plus bas prix et aux conditions les plus favorables. 27 mai—1m

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
12janv—1anDMerV

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 11 rue Dauphine, [illegible] l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans la [illegible] de leur art.
Pose de palais artificiels.

150 .... CANAL 150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.
Dents naturelles [illegible]. Extraction de dents sans douleur. [illegible] opérations faites à des prix qui défient la concurrence.
Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi que ma médaille pour les meilleures dents artificielles et mon diplôme du "Dental College."
G. F. MALONEY, 150 Canal, près Baronne.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Ci-devant [illegible], 15 rue Baronne.
Aucune promesse de mettre des dents [illegible] de faire toute espèce d'opération [illegible]
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions modérées pour les meilleurs travaux.
Les pauvres qui seront traités gratis pour [illegible] de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.
[illegible] 15 rue Baronne No 15.
15 jan—6m

Bureau des Assureurs,—Nlle-Orléans, 6 mai 1879—Avis aux porteurs de polices des compagnies composant le Bureau des Assureurs de cette ville: L'usage de machines à gaz de toute dénomination ne sera permis dans aucun édifice assuré par les compagnies composant ce Bureau, à moins qu'on en ait fait préalablement la déclaration aux dites compagnies et obtenu une permission qui sera inscrite dans les polices. Toute infraction à ce règlement frappera les polices de nullité.

Par ordre du Bureau.
7mai—30t GEO. MATHER, secrétaire.

CONSULTATION et MOKAINE.
En attendant que je puisse effectuer des dépôts de ma Mokaine dans un certain nombre de pharmacies de la ville, on pourra en trouver à mon Office de consultation, coin Marais et Annette. [illegible]
Je dois ajouter que la Mokaine est aussi agréable [illegible]
7 mai—1f Dr C. TERTOT.

A. ENSMINGER'S
CRESCENT
Steam Trunk Manufactory,
(FABRIQUE DE MALLES)
Grand choix de malles solides et à BON MARCHÉ, au dépôt
37 ... Rue Magazine ... 37
Entre Gravier et Natchez.
22 mai—6m—Dim.Mer.Vend.

Wm. J. YOUNG,
Fabricant et marchand de Harnais, Selles et Colliers, Brides, Fouets, Licous, Etrils, Brosses, etc.
8 ..... NORTH PETERS ST 8
Entre Bienville et Conti.
Réparations [illegible] et à bon marché. Le travail est toujours garanti. L'huile de harnais de Frank Miller [illegible]
1er mars—1 an—Ma.V.D.

BONNE OCCASION.
Magasin de fourrage à vendre.

UN fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré avec bail.

Le fonds consiste en deux drays et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui resteront en magasin, elles seront vendues au prix du marché.

La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser à J. F. CARRERE, 107 rue Dumaine, coin St-Louis. 6 mai—

Mississippi Military Institute.
Expédition scientifique et excursion de plaisir
A la Capitale Nationale et aux Montagnes de la Virginie,
Commençant le 30 juin 1879.

VOYAGE entier de trente jours, y compris la pension, le blanchissage, l'enseignement et le prix du billet en chemin de fer, seulement $195.

S'adresser pour circulaires à la librairie de HEBERT & Co. 50 Chartres, coin Bienville.
E. H. MURFEE, Surintendant, Pass Christian, Miss.
3mai—1m

THE CITIZENS SAVINGS BANK.
La Banque d'Epargnes des Citoyens,
Au coin des rues Baronne et Gravier.

Recevra et paiera dorénavant les dépôts sujets aux conditions suivantes:

1° Des dépôts de $10 et au-dessus seront reçus pour n'importe quelle période de temps au-delà de trente jours.

2° Des certificats de dépôt seront émis, au lieu de livrets, pour tous les montants déposés.

3° Les certificats de dépôt spécifieront le jour du dépôt, le montant déposé, à qui l'argent sera payé, et le taux de l'intérêt.

4° Les certificats de dépôt pourront être transférés par endossement et le principal et l'intérêt seront payés à l'échéance au détenteur du certificat.

5° L'intérêt au taux de 6 pour cent par an sera payé sur les dépôts de moins de $1000, sur les montants plus forts le taux qui sera convenu.

Argent à prêter sur Bons, Actions, Diamants, argenterie, etc.
11mai—6m

FRITZ JAHNCKE,
308 et 310 ... BELORD ... 308 et 310
Fabricant de trottoirs [illegible] connus sous le nom de SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, de [illegible], North River Flagstone et du ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Dealers' Exchange seront promptement exécutés.
9 mai—1 an

SOCIÉTÉ.
Nouvelle-Orléans, 15 mai 1879.
Bureau et salle de vente, No 21 rue Royale, entre St-Louis et Conti.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires d'encan et de commission.

La longue expérience acquise par M. Maurice Barnett dans les affaires d'encan et celle de M. J. V. Gourdain dans le commerce, leur permettront d'espérer une part du patronage public [illegible]

BARNETT & GOURDAIN, 21 rue Royale.
MAURICE BARNETT. J. V. GOURDAIN.
15 mai—1m

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 134, RUE DE LA COMMUNE, Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans,
ETABLIE EN [illegible]
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER, ET DE RIVIÈRES.
[illegible], Président.
[illegible], Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER, Assistant-Secrétaire.
Directeurs.
GEO. E. BRAUGHN, G. L. L. MAYER, EMIL MAIER, J. R. MEHLE, FRANK VALLEE, J. WECKERLING, [illegible]

SPECTACLES BALS &c.

Dixième Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle Pyrotechnique AUX FAIR GROUNDS,
VENDREDI, 4 JUILLET 1879,
—PAR—
l'Association de Bienfaisance des COMMIS de la Louisiane.

[illegible]
8 La Fontaine Bombée; 17 Notre Conseil; 9 La croix de joyaux; 19 Batterie de mine; [illegible] de l'Union; 20 Ballon de feu; 21 Jeu à la [illegible]; 22 Arbre de la Liberté; 23 Mousqueterie; 24 Bien, des remerciements.
[illegible]

Admission - - - - - - 50 cts.

Les dames invitées seront seules admises. [illegible]

Quatrième Grand Pique Nique
—Donné par—
l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers,
Au Oakland Grove Park, au-dessus des Casernes des Etats-Unis,
Dimanche et Lundi, 1er et 2 juin 1879
BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis.

Comité d'arrangements.
Théo. Bouthon, chairman; Louis Blaser, Jos. Weisenbacher, John Riehler, Martin Agenry, Geo. Mahhorn, Jos. Dorman.

1° Course à pied pour messieurs, 100 yards, ouvert à tous. Prix $2.50 en or.
2° Jeux de cerceaux pour Messieurs. Prix, une [illegible]
3° Course à pied pour dames, 100 yards. Prix une ombrelle en soie.
4° Course à pied pour jeunes filles, 100 yards. Prix un [illegible]
5° Course à pied pour les membres seulement, 100 yards. Prix un bel insigne en or. Shoe Running, prix $100. Sagtie Snapping, prix 50 cents.
Et autres amusements nombreux.
24 mai—

G. PITARD,
291 & 293 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peintures.
Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.
[illegible]; Huile de lin, Huile de ricin, Térébenthine, Japan. Couleurs préparées pour cottages, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Brosses à peindre, Brosses à blanchir, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre.
AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tout à des prix réduits.

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à ressorts [illegible]
Dépôt 137 et 139 Commune.
2 mai—1an

Treizième Etat Annuel
—DE LA—
Factors' and Traders' Insurance Company,
37 RUE CARONDELET.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1879.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1879, savoir:

Primes pendant l'année sur—
Risques de feu $277,946 36
Risques de rivières 151,673 60
Risques maritimes 34,331 77 — $463,951 94
Moins—Primes non terminées $75,819 00
Primes remboursées 9,802 33 — $85,621 33
Primes nettes acquises $378,330 51
Pertes payées sur—
Risques de feu $60,440 17
Risques de rivières 90,136 15
Risques maritimes 7,456 02 — $157,032 34
Réassurances 24,786 12
Réduction (rebate) 15,063 76
Taxes d'Etat et de ville 30,159 52
Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans 6,710 64
Dépenses générales brutes 42,036 04 — 265,791 42
Balance $112,739 09
A ajouter intérêt et escompte et épargnes reçues .... 63,[illegible] 87
Profits nets .... $176,[illegible] 96
A déduire, premier intérêt semestriel de 5 pour cent payé et second intérêt de 5 pour cent dû maintenant 100,000 00
[illegible]
Réserve 22,574 14
Balance à diviser par primes nettes $54,418 82

La Compagnie a l'actif suivant:
Argent en caisse $163,471 50
Comptes en voie de collection 51,558 20
Billets à recevoir sur garanties 368,164 22
Billets à recevoir pour primes 11,511 94
Actions de banque et autres 208,901 18
Bons de ville, d'Etat et autres bons que ceux des Etats-Unis 206,331 79
Bons de circulation 6 0/0 des E.-U., 1er janvier 1880 .... 12,065 00
Bons 4 0/0 des Etats-Unis 100,000 00
Propriétés foncières .... 90,265 87 — $1,207,7[illegible] 48

Ce qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé devant moi ce 24e jour de mai 1879.
EDW. IVY, Notaire.

A une réunion spéciale du Conseil de Direction tenue le 22 du courant, il a été résolu de payer [illegible] dividende [illegible]

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Directeurs.
John I. Noble, R. F. Robinson, John Chaffe, Wm. C. Black, Richard Milliken, Chas. Chaffe, J. I. [illegible], [illegible] Jurey, [illegible], Wm. Hartwell, [illegible], C. J. Leeds, [illegible], A. T. [illegible], A. H. May, Jos. Bowling, [illegible] Lyon, A. M. Hutchinson, Samuel H. Boyd, Henry Abraham, Joseph Mellhenny, Louis Bush, Wm. J. Behan, [illegible] Bettison.

Chaussures.

M. ANDRIEU - - - - 130 Poydras
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.
BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix aussi réduits que [illegible]. Chaussures [illegible] pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. [illegible]
17 mars—

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
[illegible]
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR [illegible] ET ENFANTS.
Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
MA DEVISE est: "Ventes rapides et petits bénéfices."
30 fév—1 an

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,
Biloxi, Mississippi.
[illegible]
Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui a été [illegible]
P. J. MONTROSS, Propriétaire.
27 mai—3m.

RESTAURANT FRANCAIS, A McCOMB CITY, Miss.
Sur le chemin de Fer de Jackson.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les [illegible] qu'ils viennent d'ouvrir le "Restaurant Français," au coin des rues [illegible] et Front, [illegible] service empressé, et tous les agréments que l'on peut désirer quand on quitte la Nouvelle-Orléans en quête de repos et de fraîcheur. Des salons et des cabinets particuliers seront mis à la disposition des touristes. Bons vins et liqueurs de choix. Prix modérés.
BARATTI & JOLY, propriétaires.

HOTEL DE L'EUROPE, A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés.

BEERSHEBA SPRINGS, Grundy County, Tenn.
Au sommet des Montagnes du Cumberland.
CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal ayant été acheté et complètement restauré par les soussignés, sera prêt, dès le 15 mai, à recevoir MM. les voyageurs et restera ouvert toute l'année. [illegible]
Conditions: $35 par mois; $10 par semaine; $2 par jour. Enfants (au-dessous de 12 ans) et domestiques, moitié prix.
[illegible], JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans,
2 mai—3m Propriétaires.

THE ROYAL, A Hamilton, Ontario, Canada.
THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. [illegible]
THE OCEAN HOUSE, [illegible] C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. [illegible]
HOOD & BROTHER, propriétaires.
11 mai—

Pour des Repas bien servis et à des prix très modérés, allez au
Astredo House,
A l'extrémité du Nouveau Lac, (en deçà de la levée de protection) qui est maintenant ouvert pour la saison et à toute heure. Les familles y trouveront tous les agréments possibles.
Dîners particuliers et dîners pour sociétés, fournis à des prix raisonnables.
16 mai—1m J. ASTREDO.

CRESCENT HOTEL, A LA BAIE ST-LOUIS.
Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, [illegible] prêt à recevoir les voyageurs. [illegible]

RESTAURANT BOUDRO.
LAC PONTCHARTRAIN.
Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.
Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs des bords du lac [illegible]
ALEX. HAUSSE & Cie, Propriétaires.
16 mars—3m

Brasseries.
Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
388....RUE VILLERÉ....390
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1anDMarV

Merchants' Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.
TWENTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including Unearned Premiums for the previous year—
On Fire Risks .... $[illegible] 72
On Marine Risks .... [illegible]
On River Risks .... [illegible]
Total Premiums .... [illegible]
Less Unearned Premiums 117,941 00
Net Earned Premiums 31st May 1879 .... $661,519 48
[illegible]
The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
[illegible], Secretary.
State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of June 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors held [illegible]
Directors. [illegible]
June 11—

ASSURANCES.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.
TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

Les directeurs [illegible] publient l'état suivant des affaires de la Compagnie pour l'année finissant le 30 avril 1879: [illegible]

L'exposé [illegible]
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui [illegible] 16 juin 1879.

DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, [illegible]

Annual statement of the New Orleans Insurance Company, UP TO DECEMBER 31st 1878.
1805....ESTABLISHED IN....1805
Fire premiums $853,427 39
Marine premiums 66,667 74
River premiums 36,960 63
Total premiums $956,056 76
[illegible]
Total assets $888,455 54
LIABILITIES.
Capital stock $500,000 00
[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 6th day of January, 1879.
TH. BUISSON. Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE Co., Corner Camp and Canal Streets. New Orleans, January 15, 1879.
At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.
G. T. DUGAZON, E. GALLY, CHS. LAFITTE, W. A. BELL, CHS. E. SCHMIDT, ANT. CARRIÈRE, CHS J. LEEDS, JULES ALDIGÉ, D. FATJO, PIERRE POUTZ, A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17 jan—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
AU No 104 RUE DU CANAL.
VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai, y compris les primes non gagnées de l'année précédente—
Sur risques de feu; Sur risques de mer; Sur risques de rivière [illegible]
Moins primes non gagnées 117,941 00
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
[illegible]
11 juin—

A vendre pour cause de départ. [illegible]

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS GRANDE OCCASION Qui ait été offerte au public.
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 17 JUIN 1879,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early, DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance DE FAIRE FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane,
—LE—
MARDI, 17 JUIN 1879,
UN GRAND TIRAGE EXTRA,
CLASSE F,
UN GROS LOT DE $100,000
UN GROS LOT DE 50,000
UN GROS LOT DE 20,000
Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11,279 Lots, montant en tout à $522,500.
Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin, DANS LA MATINÉE DE Mardi, 17 Juin 1879, —A LA— NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.
Ce sera conduit avec un grand
Concert Promenade
à cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.
1 Gros lot de	$100,000	$100,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.
100 Lots d'approximation de $200 chaque pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 20,000
100 Lots d'approximation de $100 [illegible] le lot de $50,000 10,000
100 Lots d'approximation de $75 [illegible] le lot de $20,000 7,500
[illegible] CINQUIÈME DE BILLET [illegible], DIXIÈME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.
Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, [illegible] par des lettres enregistrées [illegible]
SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU 17 JUIN 1879, TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.
On demande des agents dans toutes les villes, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

LE PALAIS —DES— MEUBLES —DE— JOS. B. HUBBARD
Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840,

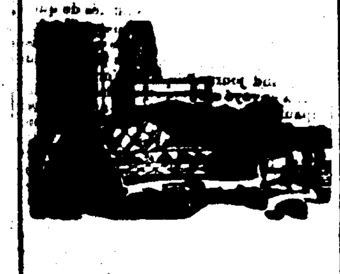

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de MEUBLES DE SALON, de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorure, avec ou sans marqueterie, qui n'aient jamais été offerts sur ce marché
ET A DES PRIX TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

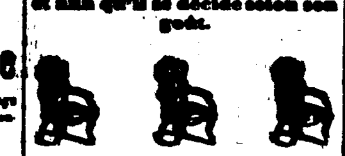

Grand assortiment de Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.
Matériaux tous de choix et travail garanti.

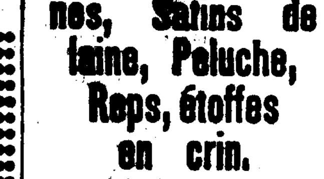

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.
Grand choix de GLACES du dernier genre.
Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.
—AUSSI—
Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à TRÈS BAS PRIX.
Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.
VENEZ TOUS.
JOS. B. HUBBARD,
[illegible] S. RAMPART [illegible] PERDIDO

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente [illegible] de gages forfaits.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale—LUNDI, 2 juin et les jours suivants, à 10 heures, il sera vendu, au bureau de prêts sur gages de Jos Angiado, à l'angle des rues Bourbon et Conti—tous gages forfaits, comprenant

Un grand et riche assortiment de diamants, une splendide collection de montres en or et argent, des plus célèbres manufactures anglaises, françaises, suisses et américaines, un grand assortiment de bijouterie, telles que parures, boucles d'oreilles, broches, épinglettes, etc., etc., une grande variété de fusils, revolvers, pistolets, ombrelles en soie, cannes, pendules françaises et américaines, du plaqué de toutes sortes, lingerie pour hommes et femmes et

Le plus splendide assortiment d'argenterie.

Conditions—Comptant.

N. B.—Cette vente comprend l'assortiment le plus grand et le plus varié qui ait jamais été offert jusqu'ici par M. Angiado. (Le tout sera vendu sans égard aux montants prêtés sur ces objets. 3 mai—

POUR CAUSE DE DÉPART.

La belle maison de résidence et magasin No 177 rue Orléans, en face du Marché Tremé.

Belle maison de résidence No 255 rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe.

Maisonnette No 532 rue St-Jean-Baptiste.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane, POUR CAUSE DE DEPART:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Villeré, Ste-Anne et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 71 pieds 11 pouces 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Villeré, et 71 pieds 6 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, le bas occupé par un magasin et le haut distribué pour résidence de famille; cette belle propriété porte le No 177 rue Orléans.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St-Philippe et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande maison ayant 4 chambres, 2 cabinets et galerie, avec grandes bâtisses basses en briques ayant environ 13 chambres, Water Works, latrines, etc., rapportant maintenant $40 par mois. Cette propriété porte le No 255 rue Bourgogne.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues St. Jean Baptiste, Champs-Elysées, Claiborne et François, mesurant 36 pieds 7 pouces de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une petite maisonnette, latrines, etc., etc.

Termes et conditions.—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie, les acquéreurs assureront les dites bâtisses et en transféreront les polices à qui de droit, remboursement les primes d'assurance non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leur adjudication des taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes par devant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai—

Jolie petite propriété rue Broad, entre Columbus et Laharpe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, Columbus, et Laharpe, mesurant 50 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison basse ayant 4 chambres, galerie devant et derrière, cuisine, latrines, &c. Les chars de la rue Dumaine et de la rue Ursulines passent devant et à proximité de la propriété.

Termes et conditions.—1/2 comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire. L'acquéreur assurera les bâtisses et transfèrera la police d'assurance à qui de droit et toutes les autres clauses habituelles; il assumera aussi toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant ————, notaire, aux frais de l'acquéreur. 25 mai—

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Rue Dryades, entre Julie et Girod.
Rue Franklin, entre Canal et Gasquet.

Succession de Henri Domasset.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, le 31 mai 1879, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, les propriétés suivantes pour clore la succession:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Julie, Rampart et Girod, mesurant 32 pieds 2 pouces face à la rue Dryades, sur 96 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Canal, Gasquet et Liberté, mesurant 32 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 53 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Pour plus amples détails, voir les plans à la Bourse.

Termes et conditions.—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets. L'acquéreur s'engage à tenir les bâtisses assurées, d'en transférer la police et de rembourser le montant de la prime non expirée, d'assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication le jour de la vente.

Acte de vente par devant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1mai—25 au 31.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé $500,000
VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureau No 59 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.
Sur les—
Risques de feu $212,422 08
Risques de rivière 85,373 30
Risques maritimes 49,841 90 — $347,637 27
Ajoutez: Risques non terminés, 1877 .... $104,741 00 — $452,378 27
Moins: Risques non terminés, 1878 .... 94,730 60
Primes remboursées .... 19,457 39 — 114,196 39
Primes nettes .... $338,[illegible] 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur
Risques de feu 54,700 33
Risques de rivière 37,387 98
Risques maritimes 15,280 56 — $107,367 77
Pertes non ajustées et non payées 36,333 00 — $144,630 77
Ajoutez: Réassurances 35,045 25
Taxes 6,547 94
Loyer 2,000 00
Board of Underwriters 6,568 20
Dépenses 34,483 21 — 84,639 20
Fonds de réserve 10,000 00
Dividende sur le capital 49,500 30
Moins escompte et intérêt 24,204 30 — $25,296 00 — $266,564 06
Profits net $71,596 52
Le [illegible] se compose de l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:
Actions et Bons $257,074 92
Prêts sur hypothèques 12,900 00
Prêts sur nantissement 62,565 31
Billets à recevoir 8,502 92
Propriétés foncières 38,000 00
Primes en voie de collection 36,051 83
Argent en caisse 171,434 93
Total de l'actif $591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, prélevé dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a décidé de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes payées par les assurés de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.
S. J. Hart, J. Weis, Scott McGehee, Henry Renshaw, B. W. Taylor, D. Fatjo, S. [illegible], J. C. Morris, T. L. Airey, A. Baldwin, James I. Day, R. E. Craig, Chas. Macready, Lionel C. Levy, Sam'l L. Boyd, W. R. Seymour, Henry Chase, Jno S. Graves, Jno. G. Gaines, D. A. Chaffraix, J. A. Blanc, Jonas B. Flower, J. L. Harris, H. Newman.
3 fév—au 31 déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés rue Franklin et rue Bassin.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 31 mai, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bassin, Douane et Bienville, mesurant 21 pieds, 3 pouces, 6 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 61 pieds 9 pouces 4 lignes.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Douane, Franklin et Bienville mesurant 21 pieds, 3 pouces 6 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 66 pieds 1 pouce.

Termes et Conditions—1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 an, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt avec 8 0/0 par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire, assurance et le transfert de la police et toutes les autres clauses d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus de leur adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1879 et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. 28 mai—

PAR H. STERN & CO.

520 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu VENDREDI 30 mai 1879, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane—520 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendront au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 30mai—

PAR O. VALETON.

Vin rouge en barriques, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON encanteur—SAMEDI 31 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'Importers' Warehouse, rue Decatur, entre Conti et St-Louis:

A. C.

Montferrand, 20 barriques vin rouge reçues par la barque [illegible], de Bordeaux.

Conditions—Comptant. 29 mai—

PAR A. SELLE.

Vente positive et sans réserve d'un magnifique emplacement de commerce, rue Vieille Levée entre les rues Hôpital et Ursulines.

PAR ARMAND SELLE, ENCANTEUR,—Bureau No 30 rue Royale—SAMEDI, 31 mai 1879, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Gallatin, Hôpital et Ursulines. Le dit lot mesure 25 pieds 11 pouces face à la rue Peters sur 83 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur du côté de la rue des Ursulines, 89 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue Hôpital et 25 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Gallatin. Le tout mesure américaine. Ensemble les bâtisses et améliorations y appartenant.

La propriété est vendue sujette à un bail de 3 ans date du 1er juillet 1878 et expirant au 30 juin 1881 à raison de $420 par an.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Joseph Cuvellier, notaire.
27 mai—5 fois.

PAR S. GUINAULT.

Belles vaches laitières de race Brama.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI 2 juin 1879 il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de la Metairie, en face City Park, à l'écurie de Boy et près du café de M. Jean Marie Saux—

30 belles vaches laitières 20 avec de jeunes veaux et la balance sur le point de vêler.

2 taureaux de race.

Conditions—Au-dessous de $50 comptant; de $50 à $150, trois mois, et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 29mai—4t

Jolie maison en briques rue Toulouse No 67.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 31 mai 1879 il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues Toulouse, Royale, Bourbon et St. Pierre, mesurant 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 85 pieds, 3 pouces 1 ligne de profondeur, ensemble une maison basse en briques ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine dans la maison, cuisine haute en briques ayant cinq chambres, cour carrelée, waterworks, latrines, &c., &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque—Cette propriété appartient au vendeur depuis 53 ans.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et l'acquéreur se conformera aux clauses pénales d'usage. 25 mai—

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement, aux Chambres de Commerce de France des informations qui leur présentent des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui seront admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonction jusqu'à l'élection pour son renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e ... M. C. T. Dugazon.
3e ... M. Félix Limet.
4e ... M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

MESSIEURS:
Messieurs: E. Allgeyer, R. de Gas, Jos. Bayle, F. Laborde, P. E. [illegible], E. Merilh, A. Coutin, F. Tujague, L. Grand, L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder à l'élection des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

[illegible]

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

L'Abeille d[illegible]

COMPAG[illegible] TRANS[illegible]
COMPAG[illegible]
Lloyd de [illegible]
BELFA[illegible]
QUITT[illegible]